

A

Limitation des dédoublements de trains

Dépêche du M.T.P. à la S.N.C.F.	21.8.41
Lettre S.N.C.F. au M.T.P.	6.9.41
Dépêche du M.T.P. à la S.N.C.F.	29.9.41
Dépêche du M.T.P. à la S.N.C.F.	1.12.41

Secrétariat d'Etat aux Communications  
-----  
Direction Générale des transports  
-----  
Service Technique  
-----  
4ème Bureau

Paris, le 1er décembre 1941

S.N.C.F. - Doubléments de trains - Fêtes de Noël  
-----  
295

Le Secrétaire d'Etat

à Monsieur le Président du Conseil d'Administration  
de la S.N.C.F.

M. LE BESNERAIS  
Prière m'en parler  
P.F.

Les circonstances amenant le Gouvernement à prévoir l'application, à brève échéance, du programme de réduction de 10 % des parcours kilométriques, il va de soi qu'il ne peut plus être question, sauf cas d'impérieuse nécessité, de procéder à des créations ou des dédoublements de trains.

Je précise donc dès à présent qu'à l'occasion des fêtes de Noël et du jour de l'An aucun dédoublement de trains réguliers ne devra être envisagé.

Vous voudrez bien donner des instructions dans ce sens à vos Services.

Je me propose, de mon côté, d'en avertir le public, avec commentaire à l'appui, par la voix de la radio.

Signé: BERTHELOT

SECRETARIAT D'ETAT  
AUX COMMUNICATIONS

Direction Générale  
des Transports

Service Technique - 4<sup>ème</sup> Bureau

S.N.C.F.

Dédoublement de trains de voyageurs

C.F.4 n° 524

Paris, le 29 septembre 1941

COPIE

LE SECRETAIRE D'ETAT

à Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la S.N.C.F.

Copie de cette lettre a été distribuée le 16.9.41 ( Comme suite à ma lettre du 21 août, relative à la nécessité de limiter les dédoubléments de trains en raison de la pénurie de combustibles, vous m'avez fait connaître, le 6 septembre, que le pourcentage de ces dédoubléments, par rapport aux parcours totaux des trains de voyageurs, ont été de :

- 3,6 % pour 1938 (année entière)
- 11,3 % pour la période 1er juillet/30 septembre de la même année
- 1,8 % seulement pour la période 1er juillet/24 août de 1941 .

En vue de fixer le plafond à ne pas dépasser pour ces circulations, vous proposez d'arrêter comme suit le pourcentage autorisé de km de dédoubléments par rapport aux parcours totaux des trains de voyageurs :

- pour le service d'hiver (octobre à mai) ..... 1 %
- pour le service d'été (mai à octobre)..... 3 %

Je n'ai pas d'objection à formuler en ce qui concerne le pourcentage proposé pour le service d'hiver. Par contre, compte tenu des conditions présentes, le chiffre à prévoir pour le service d'été 1942 ne doit pas être de plus de 2 % (proportion légèrement supérieure à la moyenne que vous accusez pour l'été 1941).

Il est bien entendu toutefois que la question pourra être reconsidérée au printemps prochain, si l'état des approvisionnements le permet.

Signé : BERTHELOT.

1104

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

-----

Le Président  
du Conseil d'Administration

-----

C O P I E

Paris, le 6 septembre 1941

11.150-17

Monsieur le Ministre,

Par lettre C.F.4 n° 534 - Services Techniques - Direction Générale des Transports, en date du 21 août, vous nous avez fait connaître qu'en raison de l'état des approvisionnements de la S.N.C.F. en combustibles, vous constatiez avec inquiétude que de nombreux trains supplémentaires avaient été mis en marche depuis la fin du mois de juillet : cette libéralité ferroviaire étant en contradiction avec les instructions gouvernementales sur les économies à réaliser dans le domaine des combustibles et des huiles de graissage, vous nous avez demandé de comprimer strictement les parcours voyageurs au lieu de les accroître. En outre, vous nous avez priés de vous adresser certains renseignements sur le pourcentage des dédoublements par rapport à l'ensemble du service et des propositions en vue d'une limitation éventuelle de ces dédoublements.

J'ai l'honneur de vous rappeler, tout d'abord, les dispositions qui sont, dès maintenant, appliquées pour le transport des voyageurs et de vous résumer les conditions exactes dans lesquelles s'effectue ce trafic.

Ainsi qu'il vous en a été rendu compte, nous avons instauré, pour les périodes de fêtes, le régime restrictif de l'inscription préalable afin de freiner les voyages et de reporter les déplacements sur d'autres dates auxquelles ils peuvent s'effectuer à moindres frais.

Malgré l'existence de ce régime, nos trains sont généralement encombrés : nous estimons à 25 % environ de l'effectif total le nombre des voyageurs qui ne peuvent trouver une place assise : bien plus, nous avons dû laisser des voyageurs sur les quais de certaines gares sans pouvoir en assurer le transport.

.....

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Communications  
244, Boulevard Saint-Germain  
PARIS (7ème) -

Aussi bien, alors que le trafic des voyageurs est resté sensiblement le même qu'en 1938, nos parcours réguliers de trains, loin de s'accroître, n'ont-ils cessé de diminuer ainsi que le montre le tableau ci-après.

<u>Service d'hiver</u>		<u>Service d'été</u>	
octobre 1937.....	718.000	mai 1938.....	700.000
octobre 1938.....	625.000	mai 1939.....	585.000
octobre 1939.....	323.000		
décembre 1939.....	339.000	mai 1940.....	295.000
février 1940.....	291.000		
octobre 1940.....	182.000	mai 1941.....	193.000
octobre 1941 (prévisions)..	175.000		

En ce qui concerne les dédoublements de trains de voyageurs, et contrairement à ce que vous paraissez croire, nous nous montrons extrêmement sévères, comme le prouvent les chiffres qui suivent.

Pour la totalité de l'année 1938, les dédoublements de trains de voyageurs ont représenté environ 9 M. 300 kms-trains sur un parcours total de 261 M. de kms-trains, soit 3,6 %.

Pour la période d'été, où les dédoublements sont les plus nombreux, les parcours supplémentaires voyageurs ont atteint :

- en 1938 (du 1er juillet au 30 septembre) : 11,3 % des parcours totaux des trains de voyageurs
- en 1941 (du 1er juillet au 24 août) : 1,8 % des parcours totaux des trains de voyageurs.

Si l'on tient compte du fait que les parcours totaux des trains de voyageurs de toutes catégories seront en 1941 presque 4 fois moins élevés qu'en 1938, on constate que les parcours supplémentaires des trains de voyageurs de toutes catégories seront, pour la période d'été, environ 25 fois moins importants en 1941 qu'en 1938 : ce résultat mesure à la fois l'ampleur des réductions effectuées et la sévérité de notre politique.

J'estime que, dans ces conditions, la S.N.C.F. ne saurait encourir le reproche d'avoir accordé à sa clientèle des libéralités ferroviaires excessives. Elle n'a cessé de pratiquer, et continuera à maintenir fermement tant que la situation l'exigera, des restrictions sévères en ce qui concerne les voyages : elle est prête à résoudre les difficultés techniques qui peuvent lui être imposées de ce chef et elle ne redoute pas une impopularité qui naîtrait de décisions dont il est aisé de justifier, auprès de la population, l'impérieuse nécessité.

.....

Vous voulez bien admettre qu'il n'y a pas lieu de nous imposer, en ce qui concerne les dédoublements de trains, des règles impératives dont l'application serait d'ailleurs trop rigide. Nous sommes, par contre, disposés à nous engager à ne pas dépasser, dans les conditions actuellement prévisibles, un pourcentage déterminé de kilomètres de dédoublement par rapport aux parcours totaux des trains de voyageurs.

Ce pourcentage pourrait être ainsi fixé :

- pour le service d'hiver (octobre à mai) à ..... 1 %.
- pour le service d'été (mai à octobre) à ..... 3 %.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,

Signé : FOURNIER.

Secrétariat d'Etat  
aux Communications

PARIS, le 21 Août 1941

Direction Générale  
des Transports

Service Technique

4e Bureau

Dédouplements de trains

C.F.4. n°524

LE SECRETAIRE D'ETAT AUX COMMUNICATIONS

à Monsieur le Président du Conseil d'Administra-  
tion de la Société Nationale des Chemins  
de fer français

"Me préparer  
"réponse d'ur-  
"gence."  
(s) FOURNIER

Préoccupé comme vous de l'état des approvisionnements de la S.N.C.F. en combustibles, je constate avec inquiétude que de nombreux trains supplémentaires ont été mis en marche depuis la fin de Juillet; des dédoublements réguliers ont eu lieu fin Juillet et pour les fêtes du 15 Août.

J'estime qu'il faut, au plus tôt, "renverser la vapeur".

Ces libéralités ferroviaires sont, en effet, en contradiction avec les directives gouvernementales sur les économies à réaliser dans le domaine des combustibles et des huiles de graissage.

Vous m'avez fait part, le 8 Août, de votre anxiété touchant l'état de vos stocks de charbon à l'entrée du prochain hiver. Vous m'avez signalé la nécessité de les porter, au 1er Octobre, de 600.000 tonnes à 1 million de tonnes. Je suis bien d'accord, mais ne me repais point d'illusions. La situation charbonnière est tragique. Si regrettable que cela soit, il faut ajuster la consommation aux disponibilités, la solution inverse étant impossible : c'est, vous le savez, l'un des impératifs catégoriques de l'heure.

La S.N.C.F. doit donc comprimer strictement ses parcours, non les accroître. Donc, pas de Simplon-Orient-Express (1.200km de parcours supplémentaire), pas d'omnibus à moitié vides sur des lignes secondaires, pas de dédoublements systématiques sur les grandes lignes pour les vacances. Soyons féroces dans l'ajustement. Cela comporte, bien sûr, des difficultés d'ordre technique et crée un risque d'impopularité : que la S.N.C.F. supporte ces ennuis techniques; l'impopularité, je la prends à mon compte.

En ce qui concerne les dédoublements, en raison du caractère accidentel et inopiné de beaucoup d'entre eux, je ne

Avisé : Sce Central du Mouvement  
Projet de réponse à la signature  
de M. le Président  
(s) LECLERC du SABLON

...

demande pas que ces circulations de trains me soient soumises au même titre que celles des trains réguliers. Mais, pour ceux qui ont lieu chaque année (fêtes, grandes vacances), afin de me rendre compte de leur volume et des possibilités de compression, je vous prie de m'adresser avant la fin du mois, les renseignements suivants :

1°) pourcentage par rapport à l'ensemble du service voyageurs des dédoublements de trains avant la guerre (en 1938 par exemple) pendant toute l'année, d'une part, pendant la période 1er Juillet 30 Septembre, d'autre part ;

2°) même pourcentage pour la période 1er Juillet - 20 Août de l'année en cours.

Vous voudrez bien également m'adresser des propositions concrètes de limitation de ces dédoublements, par exemple en fixant, en pourcentage, un plafond pour l'ensemble de ces circulations supplémentaires.

(s) BERTHELOT